



SYNTHÈSE

ÉTAT DES LIEUX DE LA COORDINATION D'INTIMITÉ EN FRANCE

Dans la production audiovisuelle et cinéma, une scène d'intimité est entendue comme une scène impliquant un contact physique, de la nudité ou des actes sexuels simulés. La coordination d'intimité intervient lors de la préparation, du tournage et du montage de ces scènes afin de les rendre plus sûres et propices au développement de la vision créative des équipes artistiques.

À L'ORIGINE DE LA COORDINATION D'INTIMITÉ

Si les problématiques liées au tournage de scènes intimes, et notamment aux rapports de pouvoir dans l'acte de création, sont anciennes, leur médiatisation est plus récente. Avant même le mouvement "MeToo", Maria Schneider, Kathleen Turner, ou encore Sharon Stone avaient dénoncé des actes de violence et harcèlement sexistes et sexuels (VHSS) sur les plateaux.

L'affaire Harvey Weinstein, dévoilée par des journalistes en octobre 2017, amorce un mouvement social sans précédent, encourageant la prise de parole de toutes les victimes de VHSS. Initié par des actrices américaines (Alyssa Milano et Rose McGowan, notamment.), et repris en France sous le hashtag #BalanceTonPorc, le mouvement MeToo appelle à un changement paradigmatique au sein de l'industrie audiovisuelle et cinéma afin de mieux protéger les artistes et techniciens et techniciennes et replacer la notion de consentement au cœur de la relation de travail

LA CRÉATION D'UN NOUVEAU POSTE : COORDINATEUR/COORDINATRICE D'INTIMITÉ

La chaîne HBO, par la volonté de l'actrice Emily Made et de sa demande à la SAG-AFTRA, syndicat des acteurs et des actrices, a mis en place sur la série « The Deuce » le premier poste de coordinateur d'intimité, portée par Alicia Rhodis. Elle a ainsi accompagné l'actrice au tournage des nombreuses scènes de sexe simulées et de nudité qu'elle devait réaliser sur la série de David Simon.

La coordination d'intimité a alors été médiatisée dans les pays anglosaxons, notamment autour de noms comme Ita O'Brien (Royaume-Uni), dont l'intervention a été saluée et promue sur de nombreuses productions audiovisuelles : Normal People, Sex Education, I May Destroy You, etc.

UNE PRATIQUE QUI S'IMPLANTE SOUS L'IMPULSION DE L'INDUSTRIE

La SAG-AFTRA, syndicat des acteurs et des actrices aux États-Unis, a ainsi largement contribué au développement du métier et de son activité dans l'industrie audiovisuelle en :

- > Créant des protocoles, des standards, des normes de conduites et des documents communs à tous les professionnels du secteur, avec une attention particulière envers les premiers publics touchés (réalisation, interprétation, équipes techniques, production).
- > Sécurisant les contrats et négociations des acteurs et actrices en amont du tournage.
- > Réalisant des actions de sensibilisation auprès des professionnels sur l'activité.
- > Formant et habilitant par une certification les professionnels de la coordination d'intimité, créant ainsi un réseau d'environ 80 coordinateurs et coordinatrices à travers le monde.

ET LA FRANCE ? UNE PRATIQUE EN DÉVELOPPEMENT

Dans le sillon des pays anglosaxons, la France structure, depuis « MeToo », sa réponse politique et professionnelle aux VHSS. Dans la production audiovisuelle et cinéma, un plan national de lutte contre les VHSS a été mis en place dès 2020 et les aides du CNC conditionnées à l'obligation de prévention du harcèlement sexuel et la mise en place de mesures adaptées sur les plateaux, l'année suivante. Aujourd'hui, la prévention des VHSS prend un nouveau tournant avec le développement de l'activité de coordination d'intimité sur les tournages. La méconnaissance du métier de coordinateur d'intimité et de son périmètre d'intervention freinent encore son plein déploiement en France mais des actions sont aujourd'hui mises en œuvre, grâce à la mobilisation de l'ensemble de l'écosystème audiovisuel et cinéma.



Actuellement, il n'existe pas de réglementation spécifique sur les VHSS dans le secteur de l'audiovisuel. C'est le Code du travail qui s'applique, notamment les obligations de l'employeur (producteur et productrice) dont celle de veiller à la santé physique et mentale et à la sécurité de ses travailleurs en mettant en place des actions de prévention, d'information et de formation (L 4121-1 à 5 du Code du travail). Ce cadre fait l'objet d'informations, de communications et d'offres de services dédiées dans le secteur de l'audiovisuel et du cinéma.

2018

- > 1ères Assises pour la parité, l'égalité et la diversité dans le cinéma, organisées par le collectif 50/50, le CNC et le ministère de la Culture.
- > Charte pour la parité et la diversité dans les festivals de cinéma - Cannes 2018
- > Entrée en vigueur du bonus du CNC : 15 % des aides accordées aux productions observant la parité sur les 8 postes principaux.

2019

- > 2èmes Assises pour la parité, l'égalité et la diversité au cours desquelles la Charte pour l'inclusion dans le cinéma et l'audiovisuel a été signée par les principaux syndicats professionnels et associations; et la Bible 50/50, annuaire de professionnels aux profils peu visibles, a été publiée.
- > Obligation sur les tournages de France Télévisions d'avoir un référent harcèlement sexuel

2020

- > États généraux contre le harcèlement et les violences sexuelles, par le collectif 50/50 et publication de Livre blanc : Guide pour la prévention et la lutte contre

le harcèlement sexuel & les violences sexistes et sexuelles dans l'audiovisuel et le cinéma, en partenariat avec la mission égalité, diversité et prévention du ministère de la Culture.

- > Création d'une cellule d'écoute consacrée aux VHSS, géré par Audiens à destination des salariés de l'audiovisuel, du cinéma, du spectacle vivant et de la musique.
- > Conditionnement des aides du CNC au suivi de la formation sur la prévention des risques liées au harcèlement sexuel et des obligations légales de l'employeur par le responsable juridique de l'entreprise

2021

- > L'Afdas lance une offre de services en faveur de la lutte contre les VHSS.
- > Apparition de la coordination d'intimité en France avec le recrutement de la première coordinatrice d'intimité sur une production Netflix France.

2022

- > Publication du Kit de prévention VHSS par le CCHSCT de la production audiovisuelle et le CCHSCT de la production cinéma et publicitaire avec le Collectif

50/50.

- > Mise en place d'un panel de mesures dans l'entreprise : référent VHSS, dispositif d'information et de traitement interne des VHSS et de leurs signalements, etc.

2023

- > Création de l'Association Des Acteurices (ADA), visant à rassembler la profession autour de thématiques propres au métier et souhaitant avoir une influence sur les décisions les concernant, notamment sur le tournage de scènes d'intimité et le traitement des VHSS.
- > Commande d'une étude par la Commission paritaire nationale emploi et formation (CPNEF) de l'audiovisuel, avec le soutien de l'Afdas, sur la coordination d'intimité en vue de réaliser un état des lieux des compétences et le développement de l'activité en France.
- > À l'issue de l'étude sur le métier de coordinateur d'intimité, la CPNEF de l'audiovisuel annonce aux 5^e Assises pour la parité, l'égalité et la diversité la création d'une certification professionnelle sur le métier de Coordinateur/coordinatrice d'intimité.

QUI SONT LES COORDINATEURS ET COORDINATRICE D'INTIMITÉ ?

Le coordinateur ou la coordinatrice d'intimité coordonne l'ensemble des équipes parties prenantes lors de la préparation et du tournage de scènes d'intimité, entendues notamment comme scènes impliquant de la nudité, des actes sexuels, simulés, des violences sexuelles, des baisers ou des caresses .

Il ou elle n'est ni un référent VHSS ni un coach d'acteurs, mais s'inscrit dans une démarche globale de prévention des risques tout en conciliant consentement et besoins de la narration.

QUELLES SONT SES MISSIONS ?

En préparation

- > Identifier, analyser et organiser les scènes d'intimité figurant dans le scénario, en collaboration avec les acteurs et actrices, les réalisateurs et réalisatrices, producteurs et productrices et techniciens et techniciennes concernés
- > S'appuyer sur les processus et documents cadrant les scènes, qu'il établit en partie ou totalité (protocoles de tournage, clauses de nudité)

Pendant le tournage

- > Veiller au respect du cadre préalablement établi pendant le tournage des scènes d'intimité (respect du consentement des parties prenantes, des besoins de la narration, installation des décors, utilisation effective des costumes et accessoires prévus)
- > Alerter les responsables en cas de manquement constaté sur le tournage des scènes

Après le tournage

- > Vérifier la conformité des rushes des scènes d'intimité avec les clauses consenties par les parties prenantes
- > Établir des rapports à destination de la production.
- > Accompagner les acteurs et actrices dans la période post-tournage

QUEL REGARD EST PORTÉ SUR LA COORDINATION D'INTIMITÉ ?

La production qui est l'employeur du coordinateur ou de la coordinatrice d'intimité, a pour mission d'organiser et de suivre son travail et d'assurer la sécurité de ses équipes.

> La production accueille positivement ce métier et ses missions, elle estime cependant qu'il ne faut pas systématiser le recours à cette pratique car le coût et l'accompagnement demandé sont parfois trop importants pour certains projets.

Les équipes techniques (agent, HMC, déco, casting, image, etc.), qui concourent à la mise en place des actions liées à la coordination d'intimité : création des clauses dans les contrats, mise en œuvre de « modesty garments », cadrage spécifique de la caméra sur le plateau, etc.

> Les équipes techniques sont régulièrement témoins de VHSS, et sont en demande de ce type de poste sur les plateaux de tournage afin de prévenir les VHSS et créer un environnement de travail serein et sécurisé.

La réalisation avec laquelle le coordinateur ou la coordinatrice d'intimité définit le besoin artistique pour une scène d'intimité et les protocoles qui seront appliqués lors du tournage.

> La réalisation est plus réticente car elle craint une censure artistique, morale, souvent par méconnaissance du rôle de la coordination d'intimité et des bénéfices qu'elle apporte au tournage d'une scène.

Les interprètes, qui sont avec les réalisateurs et réalisatrices sont les bénéficiaires directs de la coordination d'intimité. Avec eux sont encadrés les consentements et chorégraphiées les scènes d'intimité.

> Les interprètes sont très majoritairement favorables, ils estiment qu'avoir le choix permet de faire de meilleures scènes d'intimité tout en se sentant en sécurité. La coordination d'intimité est un levier pour tourner de telles scènes et respecter la vision créative de la réalisation .



En France, la coordination d'intimité est aujourd'hui majoritairement perçue comme un métier à part entière, avec un large périmètre d'intervention, apportant des compétences spécifiques au secteur de l'audiovisuel et du cinéma, devant être porté par des profils expérimentés et formés. Pour permettre une implantation durable et sécurisée des coordinateurs et coordinatrices d'intimité sur les tournages, les professionnels expriment un certain nombre de facteurs de réussite.

Un besoin de visibilité

Une meilleure information et communication sur le métier et ses missions leverait les a priori des employeurs et collaborateurs face à ce métier. La valorisation du métier et les retours d'expériences auprès de l'ensemble des équipes semblent essentiels à la reconnaissance de la coordination d'intimité.

Un besoin de structuration

Il est nécessaire de rendre légitime le métier auprès des équipes pour assurer son déploiement. L'encadrement de la pratique du métier par des protocoles, des guidelines, voir une certification semble essentiel pour structurer le métier de Coordinateur d'intimité.

QUELS ENJEUX DE DÉVELOPPEMENT DU MÉTIER

Coordinateur d'intimité est un métier de niche avec **un besoin croissant / constant même si actuellement modeste**. Ce besoin est corrélé :

- > à la volonté des différents corps de métiers (production, interprétation, réalisation) d'être acculturé et accompagné sur ces sujets
- > aux besoins de la narration : toutes les œuvres n'ont pas vocation à recourir à la coordination d'intimité.

Un des facteurs de réussite est **le rôle joué par les producteurs et diffuseurs dans la prescription de cette pratique**. Impulsée par les plateformes de SVOD étrangères, la profession s'implante progressivement dans les sociétés de production et sur les tournages. Les perspectives de recrutement sont liées à l'acculturation des décideurs française, et à une meilleure compréhension du métier.

La **capacité budgétaire des productions audiovisuelles et cinéma** est également un facteur de développement . Les productions à faible ou moyen budget devant prendre en compte cette contrainte financière supplémentaire.

LES ACTIONS DE LA CPNEF DE L'AUDIOVISUEL

Publication d'une fiche métier

La CPNEF de l'audiovisuel a publié dans son panorama des métiers une nouvelle fiche métier « [Coordinateur.trice d'intimité](#) ».

Création d'une certification à venir en 2024

La CPNEF de l'audiovisuel a également acté la création d'une certification professionnelle sur ce métier, permettant de former et certifier les futurs professionnels.

Consultez l'étude complète

« Etat des lieux de l'activité de coordination d'intimité dans la production audiovisuelle et cinéma » ici : <https://www.cpnef-av.fr/actualites/publication-de-l-e-1>

Pour en savoir plus sur la CPNEF de l'audiovisuel, rendez-vous sur notre site : www.cpnef-av.fr